

DÉCRYPTAGE

N°7
DÉCEMBRE 2011

ÉTUDES ET ANALYSES DU CLEISS

CENTRE DE LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

SOMMAIRE

DU CSSTM AU CLEISS

1

MISSIONS

1

ORGANISATION

2

FINANCEMENT

2

AUGMENTATION DU
NOMBRE DE LANGUES
ET DE PAGES TRADUITES

3

LES CINQ LANGUES
TRADITIONNELLES
DU CENTRE

3

LES LANGUES TRADUITES
À L'EXTÉRIEUR

7

ORIENTATIONS
POUR L'AVENIR

8

GLOSSAIRE

8



► Audrey Leseurre,
Georges Dupuy,
Georges Mendes
decryptage@cleiss.fr

► CLEISS
11, rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
www.cleiss.fr

LES TRADUCTIONS AU CLEISS : MIROIR DES RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE

► **Du CSSTM au Cleiss** : contribuer
au maintien de la protection sociale des
personnes en mobilité transnationales

1959 : création du Centre de Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants (CSSTM) qui assure le rôle d'organisme de liaison entre les institutions françaises et étrangères de sécurité sociale pour la mise en œuvre des règlements européens. Ce rôle a rapidement été élargi à l'ensemble des accords internationaux de sécurité sociale signés par la France. En effet, pour favoriser la mobilité internationale, la France et l'Europe disposent d'un cadre juridique international qui assure la bonne coordination des systèmes nationaux de sécurité sociale. Ce cadre est constitué des règlements européens (1408/71 et 574/72 et nouveaux règlements 883/04 et 987/09), des 35 conventions bilatérales conclues par la France avec la plupart de ses principaux partenaires extra-européens ainsi que des 4

décrets de coordination avec Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Saint-Pierre et Miquelon.

Dès 1959, le Centre s'est vu confier trois missions principales :

- une mission financière,
- une mission de conseil,
- une mission de traduction.

2002 : l'article 39 de la loi n°2002-73 consolide les bases juridiques du Centre et consacre la nouvelle dénomination du CSSTM qui devient Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et dans le même temps, fait figurer dans la partie législative du code de la sécurité sociale le rôle d'organisme de liaison du Centre. ■

► **Les missions du service
des traductions :**
une mission originale et ancienne

■ Le Cleiss est l'organisme traducteur des caisses de sécurité sociale : ce rôle lui a été assigné dès la création du Centre. L'article R 767-1 dans le code de Sécurité Sociale, précise dès 1959 que le Centre est chargé « de procéder en tant que de besoin à la traduction de dossiers rédigés dans une langue de la Communauté Economique Européenne adressés aux organismes français ». Il est, en effet, prévu dans

les règlements européens que chaque pays s'adresse aux autres dans sa propre langue, à charge pour les pays destinataires de procéder à la traduction des documents reçus. Ce rôle a été progressivement étendu aux langues officielles des pays avec lesquels la France est liée par une convention de sécurité sociale. Puis, le Centre s'est efforcé de traduire toutes les correspondances ou documents juridiques,



médicaux et administratifs nécessaires aux organismes de sécurité sociale et aux ministères de tutelle (Ministère chargé de la sécurité sociale, Ministère chargé de l'agriculture et Ministère chargé du budget) même si ces documents ne résultent pas directement de l'application d'une convention de sécurité sociale.

Les traducteurs doivent donc faire face à des documents de natures diverses : administrative (lettres, pièces d'état civil, formulaires conventionnels ou européens), juridique (décisions, jugements) médicale (ordonnances, rapports médicaux) et documentaire. Les documents à traduire sont de volume, de densité et de difficulté variable. Les documents médicaux représentaient 34,7% des pages traduites en 2000 et seulement 24,9% en 2010. Mais cela dépend essentiellement des langues. Ainsi, de 2000 à 2007, la moitié des pages traduites en portugais concernait des documents médicaux. Sur la même période, seulement 30% des pages traduites en espagnol et en italien relevaient de ce domaine. Avec la création du **CNSE**, en 2006, la traduction de documents médicaux a diminué.

Ceci a été particulièrement flagrant en anglais où les documents médicaux représentaient la moitié des pages traduites en 2000 et encore 41% en 2007. Dès 2008, cette proportion a chuté à 25% puis à 12,5% en 2010.

■ Les traducteurs du Centre assurent également plusieurs missions secondaires telles :

- la traduction des documents pour l'ensemble des directions du Centre,
- l'interprétariat lors des réceptions au Centre de délégations étrangères,
- l'élaboration de glossaires multilingues,
- l'alimentation d'une base de données qui reprend les termes, les structures lexicales les plus couramment utilisés afin de faciliter les traductions,
- l'élaboration de documents pré-traduits, comme les actes d'état civil par exemple, où seules les données personnelles restent à traduire. ■

L'organisation du service des traductions

Le service des traductions du Cleiss est composé de traducteurs en interne et de traducteurs indépendants à l'extérieur. En 1959, lors de la création du CSSTM, il y avait en interne des traducteurs en allemand, espagnol, italien et néerlandais. A partir de 1963, des traductions sont effectuées en anglais et portugais en interne. De 1984 à 1989, un traducteur en interne effectuait les traductions de polonais et de russe. Le multilinguisme des traducteurs existait à l'origine du Cleiss mais c'est l'augmentation des demandes qui a entraîné l'affectation de chaque traducteur dans une seule langue. Depuis 1989, il y a des traducteurs en interne pour les cinq langues identifiées comme les langues du Centre (allemand, anglais, espagnol, italien et portugais). Ces langues sont traduites en interne sauf si le volume de traductions en stock est trop important et que les

délais de traduction s'allongent au-delà du raisonnable. En 1987, un délai raisonnable était estimé à un maximum de 15 jours ouvrés. En 2007, l'objectif du Centre est de respecter un délai de 20 jours ouvrés entre la réception du document et son retour à l'organisme demandeur.

L'ensemble des autres langues est confié à des traducteurs indépendants ou à des agences de traductions rémunérés à la page et qui sont employés en fonction des besoins sans aucune garantie sur les volumes à traduire au cours d'une année. En 1982, 15 traducteurs extérieurs effectuaient les traductions dans 13 langues différentes. En 2010, le Cleiss a fait appel à 38 traducteurs extérieurs pour 33 langues traduites. ■

Le financement du service des traductions

■ Le Cleiss est financé par une subvention globale des organismes de sécurité sociale (**CNAF, CNAMTS, CNAV, URSSAF, CCMSA, CANSSEM, RSI, ENIM**) selon une clef de répartition publiée au JO du 24/12/2002. De ce fait, aucune participation n'est demandée à ces régimes pour les travaux de traduction. En revanche, les documents qui ne relèvent pas directement du dossier d'un assuré et de plus de 5 pages ont été facturés à ces organismes de 1996 à 2010.

■ De 1986 à 2010, le Centre a facturé les pages traduites aux organismes qui ne participaient pas à son financement (Caisse des Français de l'Etranger, Pôle Emploi, régime spéciaux de sécurité sociale, mutuelles, tribunaux, organismes de recherche spécialisée sur les thématiques de protection sociale...).

■ La Commission Européenne a également participé aux frais entraînés par la traduction des langues de l'Union Européenne de 1962 à 2010. L'article 81b du règlement 1408/71 stipulait que la commission administrative de sécurité sociale des travailleurs

migrants « est chargée de faire effectuer, à la demande des autorités, institutions et juridictions compétentes des Etats membres, toutes traductions de documents se rapportant à l'application du présent règlement, notamment les traductions des requêtes présentées par les personnes appelées à bénéficier des dispositions du présent règlement ». La commission administrative ne traduisant pas elle-même les documents, elle remboursait les frais de traductions. Cependant, avec la mise en place des règlements 883/04 et 987/09, la subvention de la Commission Européenne a pris fin.

Jusqu'en 1990, l'intégralité des frais de traductions était remboursée au Centre. Durant la période 1991-1995, la Commission Européenne a versé un peu plus de 85% des montants réclamés. De 1996 à 2008, en moyenne 20% des frais de traductions ont été remboursés au Cleiss. Au cours des 2 dernières années, respectivement 1,8% et 5,7% seulement des montants réclamés par le Cleiss ont été couverts par la Commission Européenne. ■

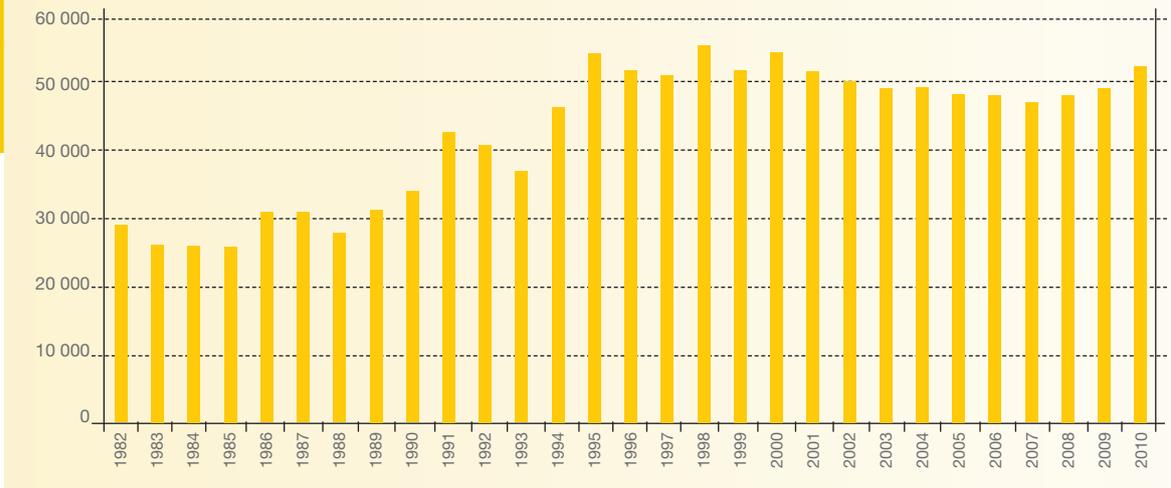


Une augmentation importante du nombre de langues et de pages traduites

En 1982, un peu plus de 29 000 pages ont été traduites dans 18 langues différentes. En 2010, ce sont 52 600 pages environ qui ont été traduites dans 38 langues. Ce nombre de pages traduites et facturées serait bien plus élevé si une autre structure que le Centre effectuait les traductions. En effet, le Cleiss est le seul organisme de traduction à compter 300 mots par page traduite alors que le décompte sur le marché est de 250 mots par page. De plus, les traducteurs en interne

réalisent un travail considérable de prétraitement c'est-à-dire que seules les informations pertinentes des documents à caractère répétitif sont traduites et comptabilisées. On considère que 20 à 25% de pages supplémentaires seraient traduites sans l'utilisation du prétraitement. Ainsi, on estime qu'en 2010, le nombre de pages facturées en faisant appel à une autre structure (agence de traduction, traducteurs indépendants) avoisinerait les 75 000 pages.

GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES



Source : Cleiss

De 1982 à 1989, le nombre de pages traduites par an oscillait autour de 30 000. A partir de 1990, le service des traductions a dû recruter de nombreux traducteurs pour faire face à l'augmentation des demandes. Celle-ci s'explique par l'arrivée à maturité des flux migratoires en provenance du Portugal, par

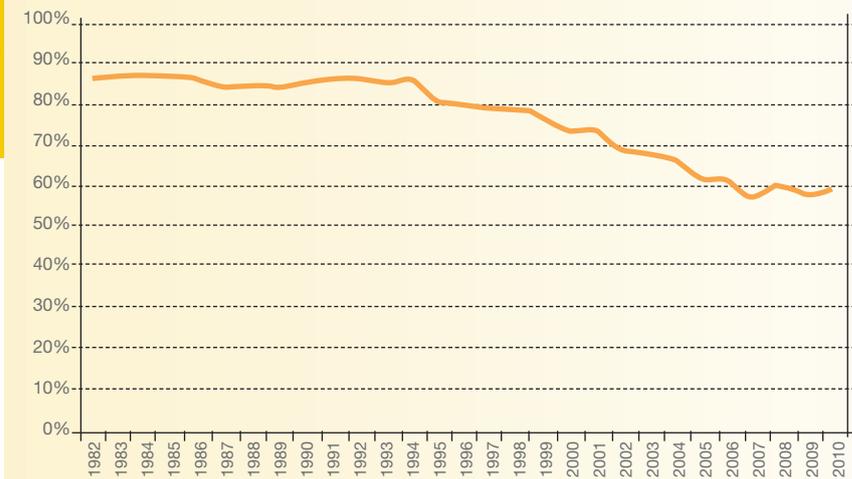
l'adhésion de nouveaux pays à la CEE et par la signature de nouvelles conventions de sécurité sociale. Le nombre de pages traduites va rapidement dépasser les 50 000 par an. Depuis 2002, ce volume s'est stabilisé légèrement en dessous des 50 000 pages par an. ■

Les cinq langues traditionnelles du Centre

Même si le multilinguisme des traducteurs en interne tend à se répandre, ces traducteurs effectuent l'essentiel

de leur travail en allemand, anglais, espagnol, italien et portugais.

GRAPHIQUE 2 PROPORTION DE PAGES TRADUITES DANS LES CINQ LANGUES DU CENTRE



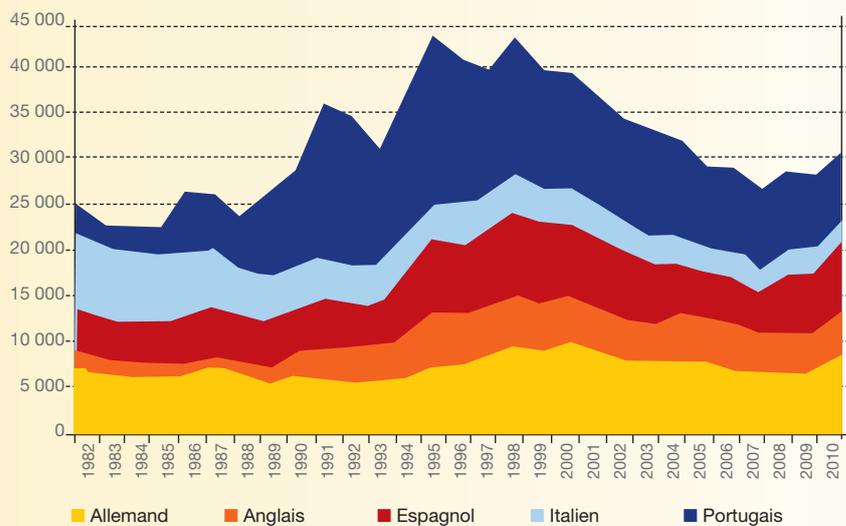
Source : Cleiss

Les cinq langues du Centre représentent toujours le volume le plus important de traductions. En 1982, ces cinq langues représentaient 86% des pages traduites. Cette proportion est restée stable jusqu'en 1994. A partir de 1995, avec les diverses adhésions successives à l'UE et la signature de nouvelles conventions, les cinq langues du Centre ont vu leur part chuter progressivement jusqu'à atteindre 59% du volume des traductions en 2010.



GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES DANS LES CINQ LANGUES DU CENTRE



Source : Cleiss

Ce graphique permet de distinguer l'évolution des mouvements migratoires en provenance d'Italie, d'Espagne et du Portugal. Les différentes vagues d'immigration ont eu pour conséquence des besoins importants de traduction dans ces trois langues, besoins qui au fil du temps se sont amenuisés.

L'anglais, au contraire, n'a cessé de croître en tant que langue internationale : de nombreux pays notamment en Europe de l'est l'utilisent comme langue de communication avec les partenaires étrangers.

LE SECTEUR ALLEMAND :

L'importance du secteur allemand, alors même que cette langue est utilisée d'un point de vue géographique de manière plus restreinte que l'anglais ou l'espagnol et qu'aucune vague d'immigration n'a eu lieu en France de la part des pays germanophones, s'explique par la spécificité des relations franco-allemandes. Les échanges économiques importants entre les deux pays s'accompagnent de détachements de salariés qui font l'objet d'échanges de correspondances d'un volume important. De plus, le volume de documents à traiter en matière de créances de soins de santé est non négligeable en raison des frontières communes et des soins de santé des habitants frontaliers.

Par ailleurs, le secteur allemand est amené à traduire une importante quantité de documents provenant d'Autriche, mais également des dossiers émanant de la Suisse, et dans une moindre mesure du Luxembourg.

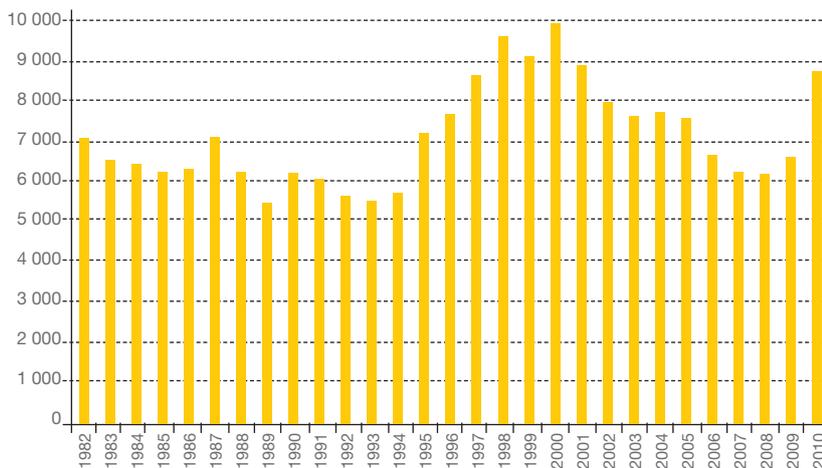
L'allemand représentait environ 28% des pages traduites dans les cinq langues du Centre entre 1982 et 1985. Cette part régresse jusqu'à atteindre un minimum de 14,7% en 1994. Depuis, l'allemand n'a cessé de progresser pour atteindre de nouveau 28% des pages traduites en 2010.

Une première augmentation en ce qui concerne le nombre de pages traduites est visible en 1995 (+24,5% par rapport à 1994). Cela correspond, d'une part, à l'entrée de l'Autriche dans l'UE et d'autre part, au retour des documents médicaux en allemand pour traduction au Cleiss. Depuis 1982, ces documents étaient traduits par le service des traductions des Communautés Européennes à Bruxelles mais ce dernier accusait un délai de traduction dépassant 8 mois.

C'est au cours de la période 1998-2001 que le nombre de pages traduites en allemand est le plus élevé dépassant les 9000 pages annuellement.

GRAPHIQUE 4

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES EN ALLEMAND



Source : Cleiss



LE SECTEUR ANGLAIS :

L'anglais représentait 8% des pages traduites dans les langues du Centre en 1982, cependant cette part diminue jusqu'à atteindre 5,3% en 1986. Ensuite, l'anglais n'a cessé de se développer devenant la langue d'échange entre de nombreux pays bien que n'étant pas leur langue officielle. Depuis 2004, l'anglais représente environ 17% des pages traduites dans les langues du Centre. Malgré le poids de l'anglais au niveau international, cette langue n'a jamais été la langue la plus traduite au Centre : le personnel des caisses a une meilleure connaissance de cette langue qui permet d'éviter un grand nombre de traductions basiques. L'allongement des délais de traduction dans ce secteur est dû à la nature même des documents. En effet, les traducteurs font face de plus en plus régulièrement à des documents généralistes sur la sécurité sociale qui nécessitent des connaissances approfondies en matière de protection sociale ainsi qu'à des documents techniques volumineux (EESSI, SED).

Une première augmentation est visible en 1990 (+90% par rapport à 1987) qui peut s'expliquer, en partie, par la signature et l'entrée en vigueur de la convention avec les Etats-Unis. Une deuxième augmentation se manifeste en 1992 (+32,6% par rapport à 1991). Enfin, un pic ressort en 1995 (+37,4% par rapport à 1994) avec un maximum de 6200 pages traduites. Après 1995, on assiste à une succession d'augmentation et de diminution du nombre de pages traduites. Cependant, depuis la création du CNSE en 2006, il apparaît que les demandes de traduction de documents médicaux ont largement diminué. Dans le même temps, les documents financiers et fiscaux n'ont cessé d'augmenter.

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES EN ANGLAIS



Source : Cleiss

LE SECTEUR ESPAGNOL :

Sur la période 1982-2007, l'espagnol représentait en moyenne 18,7% des pages traduites dans les langues internes au Cleiss. Depuis 2008, ce secteur progresse et produit dorénavant 24% des pages traduites en langues Cleiss.

Le nombre de pages traduites en espagnol a été en augmentation quasi constante jusqu'en 1998, atteignant, cette année là, un maximum de 9 000 pages traduites.

Un premier pic est visible en 1986-87 avec l'entrée de l'Espagne dans la CEE. L'augmentation très élevée visible en 1995 (+59,5% par rapport à 1993) est à rapprocher des nombreux dossiers à traduire concernant l'attribution de l'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité (AS-FNS). Les intéressés avaient un délai de 5 ans à compter du 1^{er} juin 1992 pour effectuer leur demande.

GRAPHIQUE 6

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES EN ESPAGNOL



Source : Cleiss



LE SECTEUR ITALIEN :

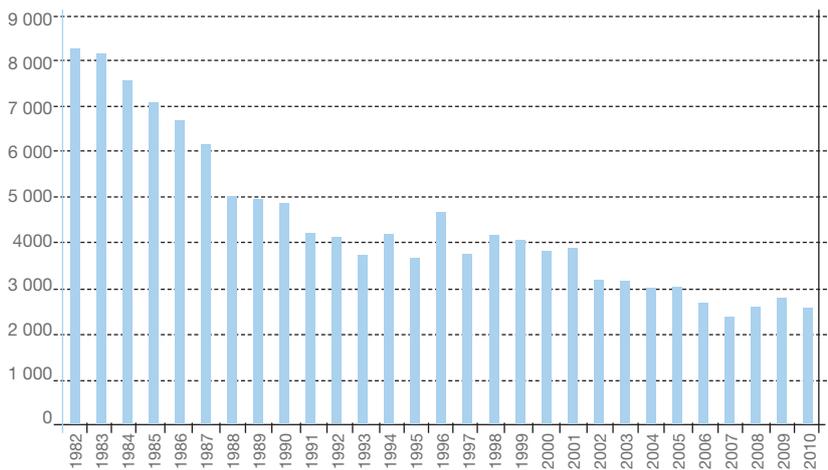
En 1982, l'italien était encore la langue la plus traduite au Centre. Jusqu'en 1985, l'italien représente un tiers des pages traduites parmi les cinq langues du Centre. Cette proportion s'est progressivement effondrée au cours de la période suivante. Par ailleurs, depuis 1995, l'italien oscille entre 8 et 10% des pages traduites dans une langue Cleiss. Les deux vagues d'immigration italienne en France (l'une entre les deux guerres et l'autre après la seconde guerre mondiale) sont assez anciennes comparées à l'immigration portugaise par exemple. Ceci explique pourquoi le secteur italien a été le plus important pendant de nombreuses années, nécessitant jusqu'à 5 traducteurs en interne. Mais dès le début des années 1980, le nombre de pages traduites a considérablement baissé : cela reflète le fait que l'immigration italienne était une immigration déjà ancienne et qu'en conséquence les relations en matière de sécurité sociale connaissaient déjà un tassement.

Le nombre de pages traduites en italien est en chute régulière depuis 1982 (-69,5% sur la période 1982-2010) suite à l'épuisement des migrations en provenance de l'Italie.

En 1996, l'augmentation du volume traduit (+23,1%) est la conséquence directe de la réforme des structures internes italiennes qui s'est traduit par un échange important de lettres d'information vers les organismes et les assurés.

GRAPHIQUE 7

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PAGES TRADUITES EN ITALIEN



Source : Cleiss

LE SECTEUR PORTUGAIS :

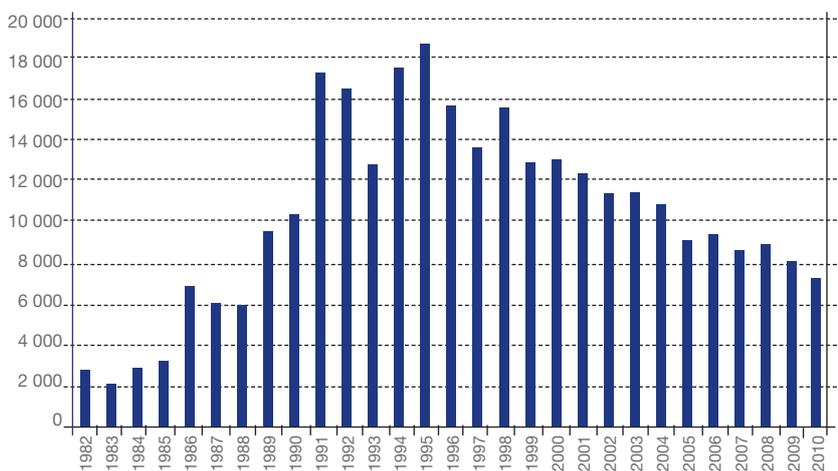
Le portugais ne représentait que 10-12% des pages traduites dans les langues Centre au début des années 1980. Dès l'entrée du Portugal dans la CEE en 1986, la part du portugais croît, passant de 26% en 1986 à 47,3% en 1991. Ceci se conçoit par le fait que les portugais représentent une immigration plus récente qui a atteint son maximum au début des années 1980. Cela se traduit, en conséquence, par des demandes de traduction importantes dans la décennie qui suit ce pic d'immigration. Dès 1995, la baisse du nombre de pages traduites est régulière et donc la part du secteur portugais également. En 2010, 23,5% des pages traduites en langue Cleiss le sont en portugais.

Une première augmentation est visible au moment de l'entrée en 1986 du Portugal au sein de la CEE (+111,7% par rapport à 1985). Un pic apparaît sur ce graphique en 1991 (+68,7% par rapport à 1990) et traduit l'arrivée à maturité, sur le plan social, de l'immigration portugaise. De nombreux travailleurs demandent à bénéficier de pensions de vieillesse, d'invalidité ou toutes autres prestations ce qui entraîne un volume important de traductions.

Le nombre de pages très élevé traduit en 1991 et 1992 s'explique par la résorption du retard accumulée au cours des années antérieures. La chute du nombre de pages traduites entre 1992 et 1993 (-22,3%) s'explique car le stock de pages en instance a quasiment été résorbé. Le secteur portugais a eu à traduire à compter du 1er juin 1992, les nombreux dossiers concernant l'attribution de l'Allocation Supplémentaire du Fonds National de Solidarité (AS-FNS). Les intéressés avaient un délai de 5 ans pour effectuer leur demande mais la très grande majorité des dossiers ont été traités en 1994 et 1995. Dès 1996, les demandes pour l'obtention de cette prestation se sont amenuisées, ce qui s'est ressenti dans le volume des traductions.

GRAPHIQUE 8

RÉPARTITION DES PAGES TRADUITES EN PORTUGAIS



Source : Cleiss



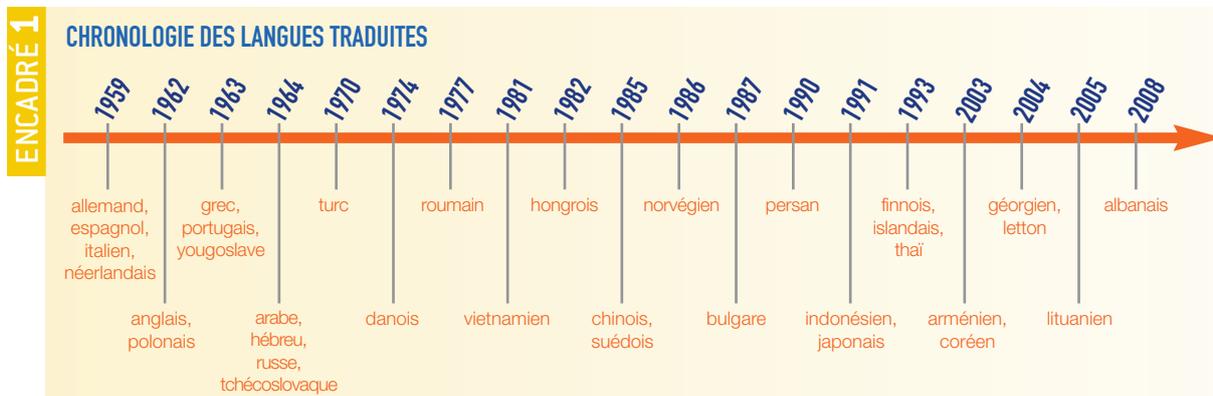
Les langues traduites par des traducteurs à l'extérieur

En 1982, 13 langues étaient traduites à l'extérieur : trois langues concernaient des pays de la Communauté Européenne (néerlandais, danois et grec), sept langues étaient utilisées par des pays avec lesquels la France avait signé des conventions bilatérales en matière de sécurité sociale (polonais, roumain, yougoslave, tchécoslovaque, arabe, turc et hébreu). Enfin, des traductions étaient également réalisées en hongrois, russe et vietnamien alors même qu'aucune convention n'avait été signée avec ces pays.

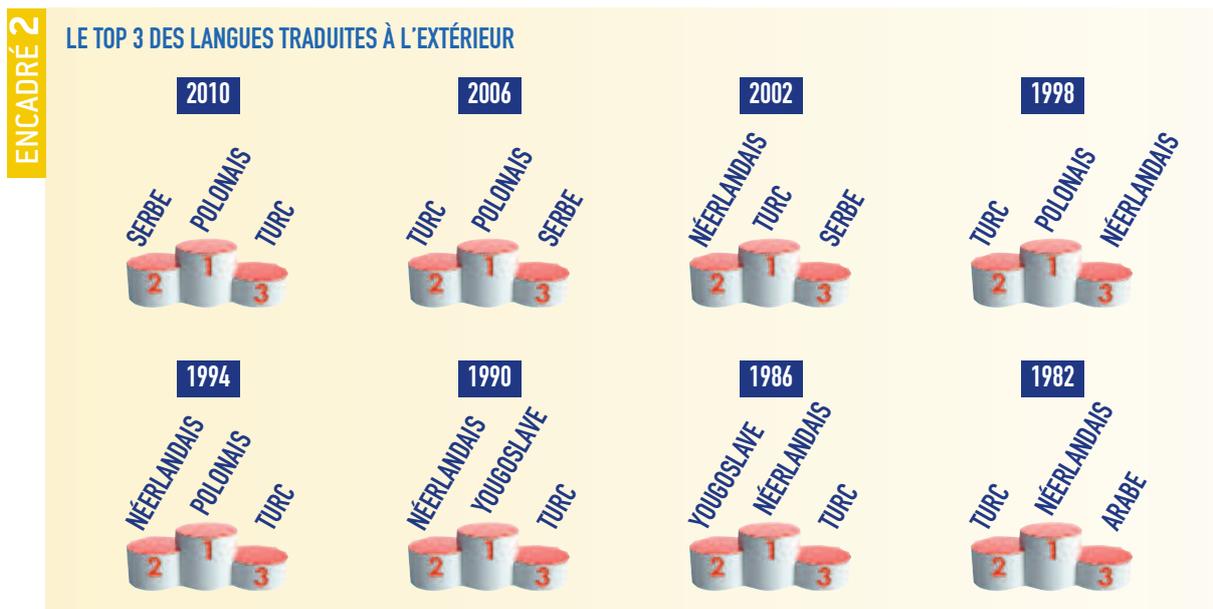
Au fil du temps, des traducteurs indépendants ont dû être embauchés afin de faire face à des nouveaux besoins (signature de nouvelles conventions bilatérales, adhésion à l'UE de nouveaux pays...). En 2010, 33 langues sont désormais traduites en externe. Aux langues déjà traduites en 1982, il faut dorénavant ajouter des langues issues de l'éclatement de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie en 1992 (croate,

macédonien, serbe, slovène, slovaque et tchèque), des langues utilisées par les nouveaux membres de l'UE et de l'EEE (bulgare, finnois, islandais, letton, lituanien, norvégien et suédois), des langues asiatiques (chinois, coréen, indonésien, japonais et thaï) ainsi que l'albanais, l'arménien, le géorgien et le persan.

De nombreuses langues ont commencé à être traduites au Cleiss une ou deux années avant la signature de la convention bilatérale ou l'entrée du pays dans l'UE: c'est le cas de l'hébreu, de l'arabe, du turc, du coréen, du roumain et du finnois. Certaines langues, du fait des flux migratoires importants ou des relations économiques entre les deux pays, ont commencé à être traduites bien avant l'entrée en vigueur de la convention ou l'entrée du pays dans l'UE (portugais, japonais, hongrois et bulgare). Enfin, il existe des demandes de traductions depuis 1964 en russe et depuis 1981 en vietnamien alors qu'aucune convention ni projet de convention n'existe avec ces pays.



Source : Cleiss



Source : Cleiss



Depuis 1982, les langues les plus traduites à l'extérieur n'ont pas changé, seul le nombre de pages traduites a augmenté. On retrouve toujours le polonais, le turc, le néerlandais, le yougoslave puis le serbe après la partition de la Yougoslavie.

- De 1982 à 1993, le néerlandais et le yougoslave sont alternativement à la 1^{ère} position. Durant cette même période, on retrouve le turc en 2^{ème} ou 3^{ème} place.
- Dès 1994, le polonais se situe à la 1^{ère} position et y reste jusqu'en 2001. Au cours de cette période, le turc et le néerlandais se disputent les 2^{ème} et 3^{ème} positions. Le serbe conservera la 4^{ème} place sur l'ensemble de cette période.

■ 2002, 2003 et 2004 sont des années fastes pour le turc qui devient la langue la plus traduite à l'extérieur. Néerlandais, serbe et polonais occupent le reste du classement.

■ De 2005 à 2010, le polonais s'approprie de nouveau la 1^{ère} place excepté en 2008 où elle revient au turc. Pendant ces années, le turc et le serbe alternent 2^{ème} et 3^{ème} position.

D'autres langues ont pris de l'importance, cependant elles n'ont pas réussi à émerger suffisamment pour faire partie des langues les plus traduites à l'extérieur. Ainsi, plus de 1000 pages par an ont été traduites en arabe de 1998 à 2002. L'hébreu a pris une importance considérable entre 2004 et 2007 avec plus de 1500 pages traduites par an. Enfin, le finnois et le suédois gagnent en importance depuis le milieu des années 2000. ■

Les orientations pour l'avenir

Le poids des cinq langues traditionnelles du Centre n'a cessé de diminuer représentant 85% des pages traduites en 1996 contre 59% en 2010. Cette situation ne devrait pas s'inverser au cours des prochaines années. En effet, l'italien ne connaîtra pas, selon toute vraisemblance, une augmentation de la demande. Le volume de traduction en portugais, bien qu'une convention bilatérale soit en cours de signature avec le Brésil, ne devrait pas augmenter dans les années à venir. Néanmoins, le volume des traductions en anglais et en espagnol pourrait s'accroître avec les conventions signées récemment avec l'Inde, l'Argentine et l'Uruguay.

En interne, le multilinguisme des traducteurs est indéniablement un phénomène à encourager afin de permettre une gestion plus efficace de la fluctuation du volume des demandes de traduction dans les langues traditionnelles du Centre. Il serait également intéressant de mettre à profit les prochains départs pour recruter des traducteurs avec des compétences en polonais, turc, serbe, néerlandais ou suédois : ces cinq langues représentent chaque année plus d'un équivalent temps plein. ■

Glossaire

- **CANSSM** : Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
- **CCMSA** : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- **CNAF** : Caisse Nationale des Allocations Familiales
- **CNAMTS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- **CNAV** : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- **CNSE** : Centre National de Soins à l'Etranger
- **EESSI** : Electronic Exchange of Social Security Information
- **ENIM** : Etablissement National des Invalides de la Marine
- **RSI** : Régime Social des Indépendants
- **SED** : Structured Electronic Documents
- **URSSAF** : Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Tous les numéros de Décryptage peuvent être consultés sur le site internet du Cleiss à la rubrique « Documentation - Etudes et analyses »

Décryptage n°7, décembre 2011.
Directeur de la publication : Jean-Yves HOCQUET — Maquette : Starting Block
Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr
Téléphone : (33) (0)1 45 26 33 41 Fax : (33) (0)1 49 95 06 50
Email publication : decryptage@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.